



Administration contractante
Agence Italienne pour la Coopération au Développement
(AICS)

Appui à la gestion des ressources en eau et du Nexus Eau-Energie-Agriculture dans le Bassin du Fleuve Sénégal (ENV/2017/383-744)

FAQ - WEB MEETING D'INFORMATION

MERCREDI 31 MARS 2021 à 09h00 (Date et heure de Dakar)

Référence : AP N° 01/2021/WEFE-SENEGAL

Date limite de soumission de la demande complète : 30 Avril 2021



1. Est-ce que dans le cadre du présent appel à propositions l'achat des équipements de protection individuelle anti COVID-19 ou d'autres équipement sécuritaire pourra être inclus dans le budget annexé à la demande ?

Compte tenu des activités spécifiques à réaliser ainsi que de l'enveloppe financière de l'action, l'achat des équipements de protection individuelle anti COVID-19, ou de tout autre équipement sécuritaire, pourra être inclus dans la provision forfaitaire de coûts indirects éligibles.

2. Est-ce qu'on peut mieux clarifier la notion de « établissement » d'un codemandeur dans le pays couvert par l'action proposé ?

Le lieu d'établissement est déterminé sur la base des statuts de l'organisation, qui doivent montrer que l'organisation a été créée par un acte relevant du droit interne du pays concerné et que son siège social est situé dans un pays éligible. À cet égard, aucune entité juridique dont les statuts ont été établis dans un autre pays ne peut être considérée comme une organisation locale éligible, même si les statuts sont enregistrés localement ou si un « protocole d'accord » a été conclu.